



Saint-Pierre, le 20 février 2013

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Rémy PFLIMLIN
Président Directeur Général
France Télévisions
7, esplanade Henri de France

75907 Paris Cedex 15

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 15 39

TELECOPIE

01 40 63 15 40

ADRESSE ELECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

PIECE JOINTE

Copie planisphère

COPIE

- M. Claude ESCLATINE – Directeur

d'Outre-mer I^{ère} et France Ô

- M. Yves RAMBEAU – Directeur SPM I^{ère}

Monsieur le Président Directeur Général,

J'ai bien reçu le calendrier « France TV Sport 2013 » qui rend hommage aux talents de nos athlètes issus des outre-mers, lors des Jeux Olympiques de Londres 2012 et je vous en remercie.

Si l'intention de France Télévisions et d'Outre-mer I^{ère} est très louable, et que le « produit » en lui-même est de belle facture, vous me permettrez cependant de vous exprimer ma grande surprise à la lecture du planisphère censé répertorier et localiser les différentes stations d'Outre-mer I^{ère} dans le Monde.


Le positionnement de nos territoires y est plus qu'approximatif. Pour ne parler que de Saint-Pierre-et-Miquelon, nous situer proche de ce qui semble être l'Islande est une erreur grossière, inadmissible, voire méprisante (ref. PJ), notamment sur un document édité par le groupe audiovisuel du service public France Télévisions, et a fortiori par Outre-mer I^{ère} dont nos territoires ultramarins sont la seule et unique raison d'être. Il paraissait pourtant évident que vous ne puissiez ignorer la position de ne serait-ce qu'un seul d'entre eux.

Je comprends encore mieux aujourd'hui - et je partage - les inquiétudes manifestées ces derniers mois par les salariés de la station locale quant à l'intérêt de France Télévisions pour SPM I^{ère} et la pérennité de sa mission de service public sur l'Archipel.

Je vous prie de croire, M. le Président Directeur Général, en l'expression de ma considération distinguée.

Annick GIRARDIN



 Saint-Pierre et Miquelon


Guadeloupe


  Martinique


 Guyane

 Wallis et Futuna

 Nouvelle-Calédonie

 Polynésie

 Mayotte

 Réunion

francetélévisions

NEUF télévisions
radios
sites internet